



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 MARS 2025**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, M. MEYNIER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.  <b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b> : M. POULET pouvoir à Mme REGALDI M. TAUBATY pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme DEPIERRE Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme VERNIER pouvoir à M. CHUARD M. JABER pouvoir à Mme BAILLY  <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme GRESSER Virginie
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 15	
Nb de procurations : 8	
Convocation du : 28 / 02 / 2025	

**DÉLIBÉRATION N° 01 :**

**Rapport et débat d'orientation budgétaire 2025**

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés pour 2025, la structure et la gestion de la dette,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires

Conformément à la loi, le rapport sur les orientations budgétaire sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, le rapport fera également l'objet d'une publication.

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 10 Mars 2025

La Maire D'ARBOIS  
  
Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,  
  
Virginie GRESSER

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 039-213900137-20250306-DEL2025030601-DE



**Arbois**  
JURA

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2025**

***Mairie d'Arbois  
10 rue de l'Hôtel de Ville  
39600 ARBOIS***

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Contexte général : situation économique et sociale</b>	
A.	Le contexte économique mondial et de la zone euro.....	4
B.	Le contexte national : .....	4
C.	Les mesures législatives et réglementaires actées.....	6
<b>2.</b>	<b>La situation d'ARBOIS : Rétrospective 2022-2024</b>	
A.	Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) .....	7
B.	Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) .....	9
C.	L'épargne .....	11
D.	La dette.....	12
E.	Les recettes d'investissement en 2022 – 2024.....	13
F.	Les dépenses d'investissement en 2022 - 2024 .....	14
<b>3.</b>	<b>Les orientations financières 2025</b>	
A.	Stratégie financière.....	15
B.	Recettes réelles de fonctionnement (par chapitre) .....	15
C.	Dépenses de fonctionnement (par chapitre) .....	17
D.	Recettes d'investissement .....	21
E.	Les dépenses d'équipement du budget principal.....	22
F.	Les dépenses d'équipement des budgets annexes .....	23



## ***Préambule***

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Ce débat est précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

# I. Contexte général : situation économique et sociale

## A. Le contexte économique mondial et de la zone euro

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) pour 2024 et 2025, la croissance économique mondiale devrait se maintenir autour de 3,1 % en 2024 et légèrement augmenter à 3,2 % en 2025. Ces taux sont en deçà de la moyenne historique (3,8 %), en raison de politiques monétaires restrictives et du retrait des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays avancés. La reprise est lente, particulièrement dans les pays émergents et en développement, où les écarts de croissance restent marqués. Le commerce mondial, quant à lui, devrait croître de 3,3 % en 2024 et de 3,6 % en 2025, bien que ces prévisions restent modestes par rapport aux années précédentes en raison de la fragmentation géoéconomique et des tensions commerciales mondiales.

L'inflation mondiale, après avoir atteint des niveaux records en 2022, devrait continuer à ralentir. Elle est estimée à 4,2 % en 2024 et devrait baisser à 3,3 % en 2025. Cette désinflation est principalement due aux politiques monétaires restrictives mises en place dans les grandes économies, ainsi qu'à la dissipation des chocs d'approvisionnement. Dans la zone euro, l'inflation devrait également se modérer, passant de 2,9 % en 2024 à 2,4 % en 2025, sous l'effet d'une réduction des tensions sur les matières premières et des ajustements des prix de l'énergie.

La croissance du PIB de la zone euro devrait rebondir après une faible performance en 2023. Les prévisions de la Banque Centrale Européenne tablent sur une croissance de 1,3 % en 2024 et de 1,5 % en 2025, soutenue par la reprise des échanges mondiaux et une amélioration de la demande extérieure adressée à la zone euro. Cependant, la persistance de risques géopolitiques et l'impact des tensions commerciales mondiales peuvent peser sur la stabilité économique de la zone.

## B. Le contexte national :

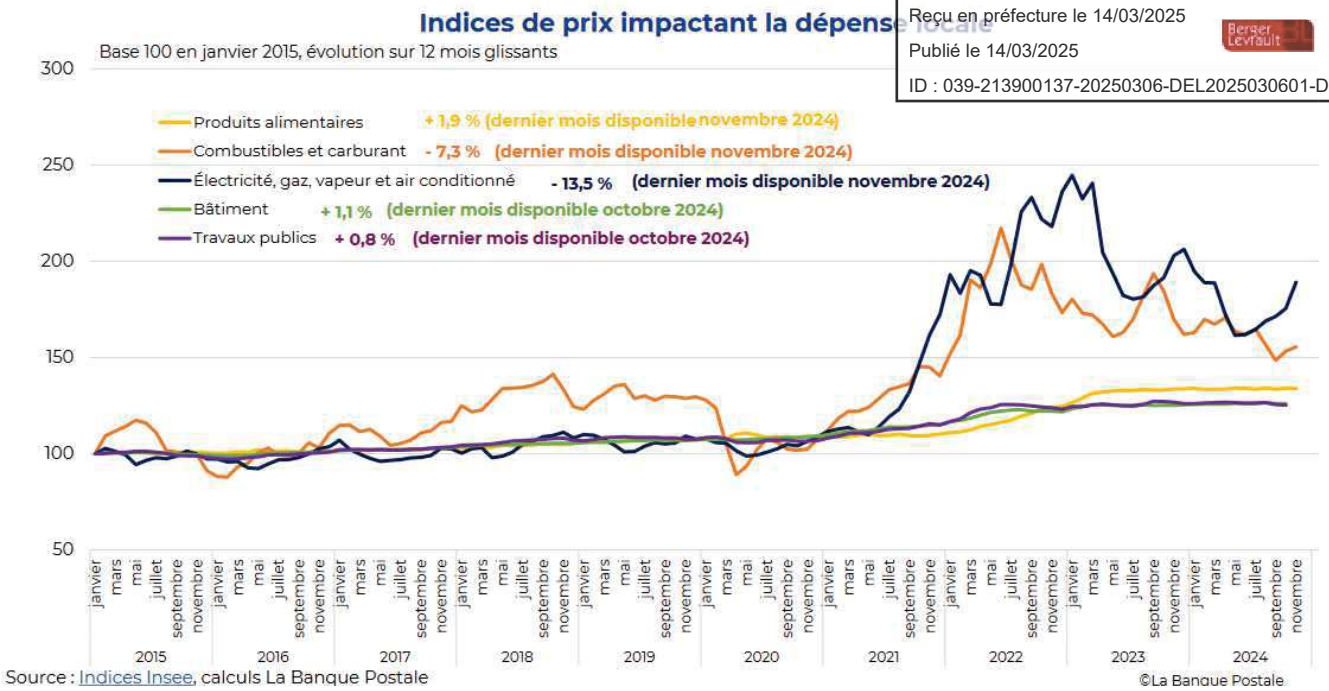
Le PIB enregistre une légère baisse au 4ème trimestre (-0,1 %, après +0,4 % 3ème trimestre), en partie par contrecoup des Jeux Olympiques. Le PIB aura progressé de 1,1 % sur l'année. Pour les mêmes raisons, la croissance de la consommation des ménages ralentit (+0,4 % après +0,6 %) mais elle reste finalement assez dynamique après une première partie d'année morose, en dépit du contexte d'incertitude politique. La nette modération de l'inflation a joué. Au total, elle affiche une hausse de 0,9 % en 2024.

L'investissement des entreprises se stabilise après plusieurs trimestres de recul. Il aura baissé de 1,6 % en moyenne en 2024. Le repli de l'investissement des ménages s'atténue nettement. Il affiche un recul de 6 % sur l'année. Les exportations connaissent un nouveau recul, ayant perdu leur dynamisme du premier semestre.

Enfin, les importations ont été dynamisées par le ressaut de la demande intérieure fin 2024.

En janvier, l'inflation se maintient à bas niveau (1,4 % sur un an après 1,3 % en novembre et décembre). Les prix alimentaires sont toujours stables sur un an et les prix des produits manufacturés quasiment. La hausse des prix de l'énergie se renforce un peu, reflétant les tensions sur le prix du brut en cours de mois. La hausse des prix des services passe sous les 2 %.

Les prix à la production de la branche industries extractives et énergie donne une bonne approximation des prix payés par les entreprises pour leurs différentes consommations d'énergie. Fin 2024, les prix de la production de l'électricité et du gaz étaient en recul de 14,5 % sur un an. Mais le niveau de ces prix est environ deux fois supérieur à celui qui prévalait en 2019-2020.



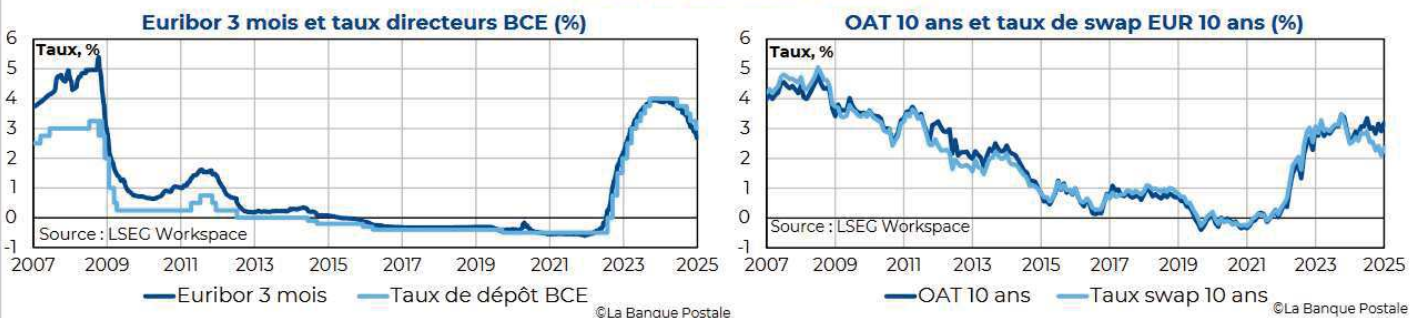
## Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %.

Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb.

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

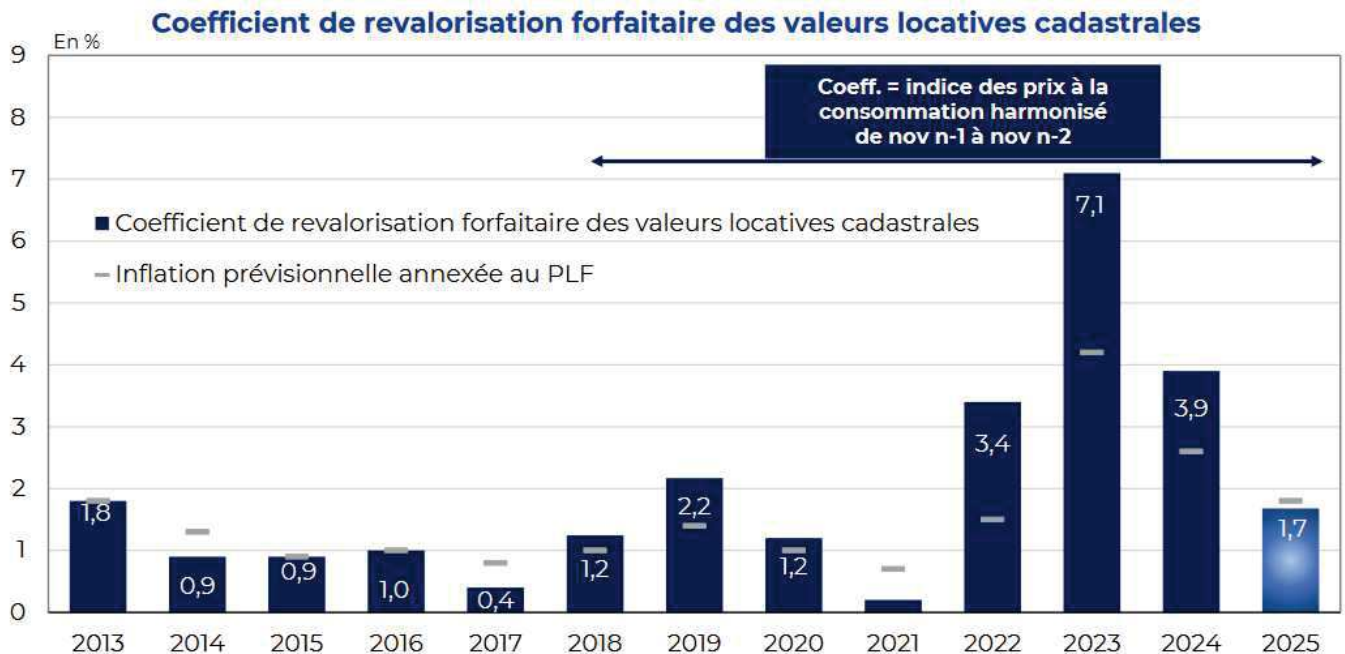
## Évolution des taux d'intérêt



## C. Les mesures législatives et réglementaires actées

### Fiscalité locale

En matière de fiscalité foncière, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixée à 1,7% après 3,8% en 2024 et 7,1% en 2023.



### Taux de cotisation CNRACL – part employeur

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale pour l'année 2025 et les années à venir.

Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %.

L'entrée en vigueur du décret est immédiate. Cette modification s'applique de manière rétroactive, aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

Pour les années ultérieures, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
- De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
- De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

### Les autres mesures :

Maintien en volume de la DGF, abaissement du fond vert, stabilité de la DETR et de la DSIL.



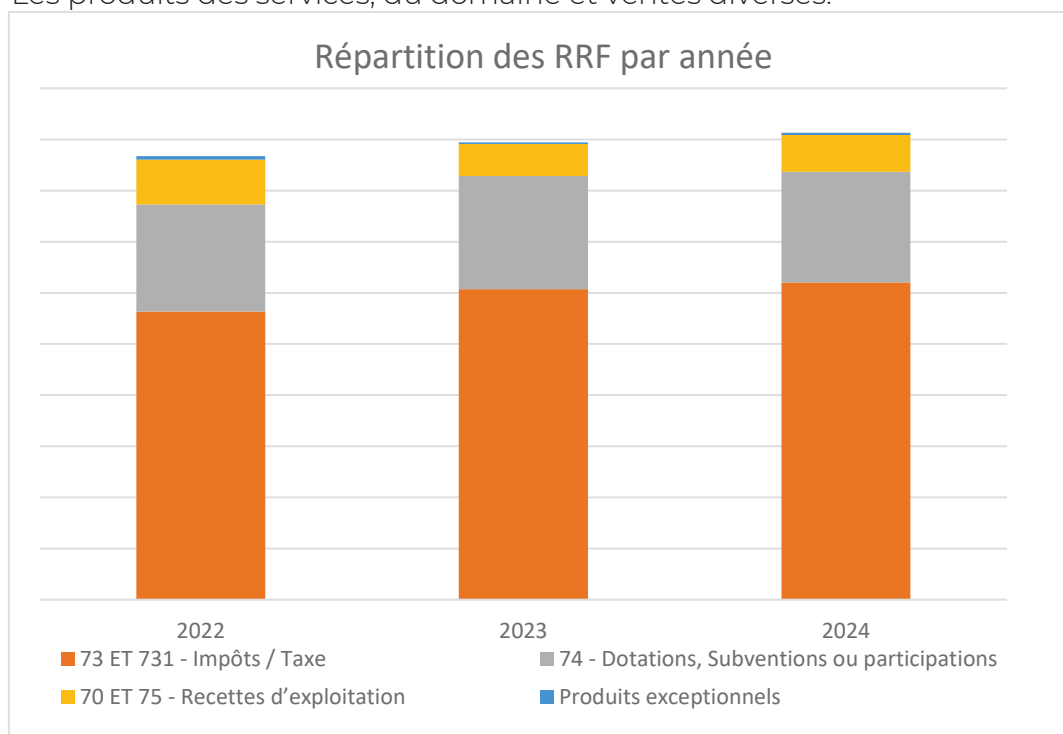
## 2. La situation d'ARBOIS : Rétrospective 2022-2024

### A. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.



Année	2022	2023	2024
Impôts / taxes	2 815 915 €	3 037 355 €	3 102 942 €
Dotations, Subventions ou participations	1 047 579 €	1 105 436 €	1 082 224 €
Recettes d'exploitation	440 094 €	314 503 €	357 665 €
Produits exceptionnels	32 454 €	15 522 €	21 540 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 336 046 €</b>	<b>4 472 819 €</b>	<b>4 564 373 €</b>
Évolution en %	- %	3,15 %	2,05 %



## Remarques sur comparaison triennale :

- **Les recettes liées à la fiscalité / Chapitre 73 et Chapitre 731 (à compter de 2022) :**

Sur la période 2022-2024, les recettes liées aux impôts directs ont augmenté, suite à l'augmentation mécanique des bases accordée par l'Etat (+7.1% en 2023)

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes est elle-aussi en augmentation, compte tenu du retour de la compétence secteur jeunes (+ 13 973€ à partir de 2023)

Sur la même période de comparaison, les taxes concernant les droits à mutation ont légèrement augmenté.

- **Les dotations / Chapitre 74 :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a diminué de 2 % entre 2023 et 2024, pendant que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progressait de 6 % environ.

Arbois a reçu une dotation de 13 914 € pour les titres sécurisés en 2024

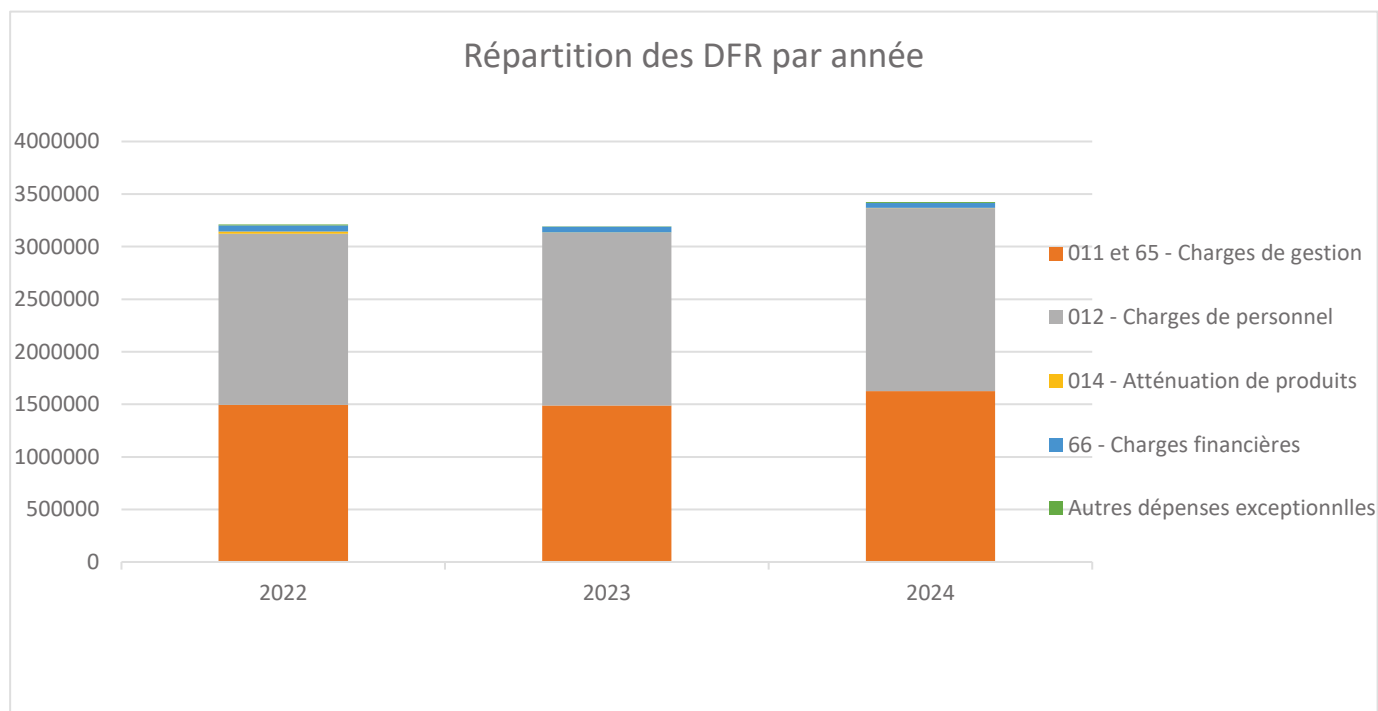
- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses / Chapitre 70 et 75 :**

Les recettes d'exploitation restent à peu près constantes.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.



Année	2022	2023	2024
Charges de gestion	1 493 702 €	1 487 944 €	1 625 154 €
Charges de personnel	1 628 872 €	1 644 760 €	1 741 516 €
Atténuation de produits	22 720 €	3 039 €	3 192 €
Charges financières	58 010 €	52 789 €	43 849 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 211 931 €</b>	<b>3 188 551 €</b>	<b>3 424 807 €</b>



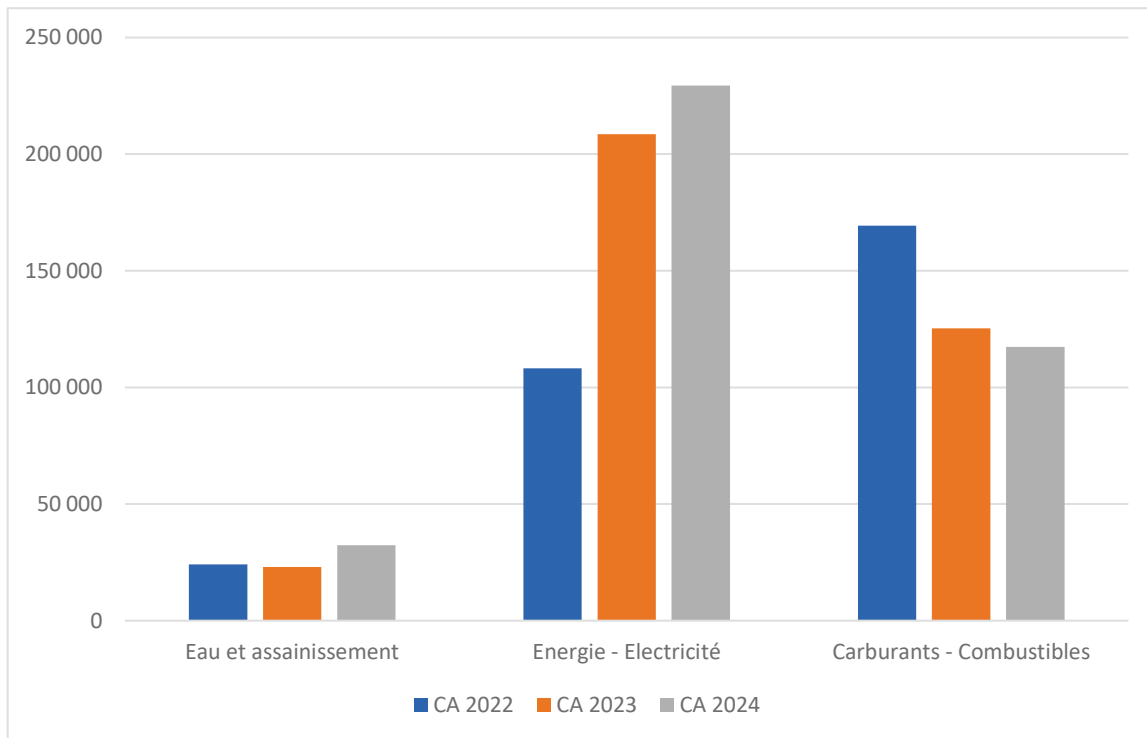
Remarques sur comparaison triennale :

- Les charge de Gestion / Chapitre 011 et 65 :  
 ✓ Chapitre 011 :

Sur la période de référence, ce chapitre a légèrement augmenté en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et d'une augmentation importante de la consommation d'eau en lien notamment avec les travaux du stade de l'Ethole et du passage des gens du voyage (consommation réelle payée en mai 2024).

Dépenses de fluides

Année	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Eau et assainissement	24 100	23 063	32 308
Energie - Electricité	108 211	208 579	229 426
Carburants - Combustibles	169 388	125 367	117 384
<b>Total</b>	<b>301 699</b>	<b>357 009</b>	<b>379 118</b>



- ✓ Chapitre 65 :

Les dépenses de ce poste ont également augmenté en raison notamment du virement nécessaire à l'équilibre du budget piscine.

- Les dépenses de personnel / Chapitre 012 :  
 Ce poste a subi une augmentation liée notamment à l'augmentation du point d'indice de 1,5% (juillet 2023) mais assumé en totalité en 2024. Le SMIC a également été réévalué.
- Les atténuations de Produits / Chapitre 014 :  
 Ce poste traduit notamment les reversements de Fiscalité (FPIC) d'où la très forte diminution constatée en 2023, Arbois étant encore contributaire en 2024.
- Les charges financières / Chapitre 66 :  
 La diminution constatée sur ce poste traduit le désendettement de la commune sur la période.



## C. L'épargne

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

À noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant du remboursement du capital des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

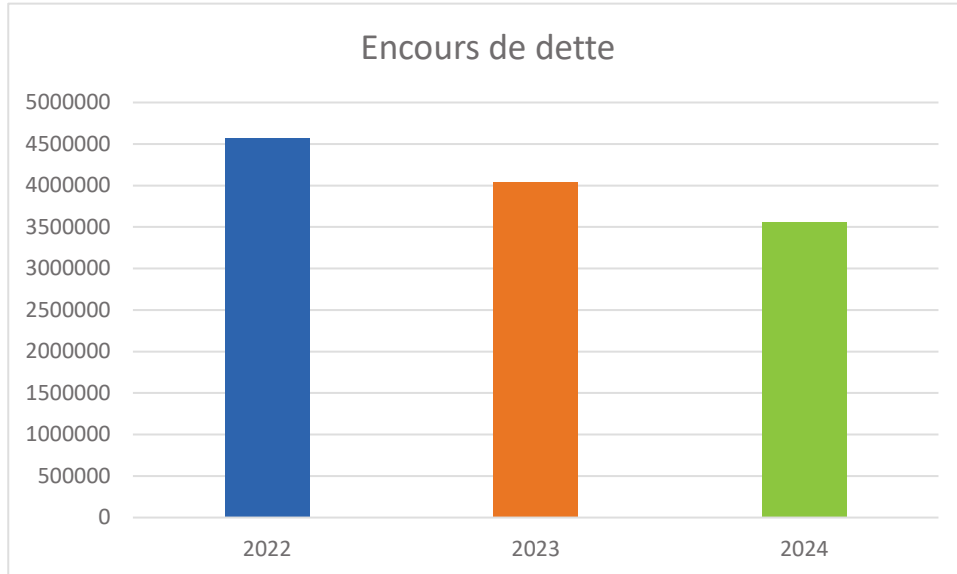
Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	4 336 046 €	4 472 819 €	4 564 373 €	2,05 %
<i>dont produits de cession</i>	<i>20 360 €</i>	<i>14 580 €</i>	<i>21 540 €</i>	-
Dépenses réelles de fonctionnement	3 211 931 €	3 188 551 €	3 424 807 €	7,41 %
<b>Epargne brute</b>	<b>1 103 755 €</b>	<b>1 269 687 €</b>	<b>1 118 026 €</b>	<b>-11,94%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>25,58 %</b>	<b>28,48 %</b>	<b>24,61 %</b>	-
Amortissement de la dette	524 884 €	501 565 €	489 952 €	-2,32%
<b>Epargne nette</b>	<b>578 870 €</b>	<b>768 122 €</b>	<b>628 074 €</b>	<b>-18,23%</b>
Encours de dette	4 547 735 €	4 046 170 €	3 556 218 €	-12,11 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,12</b>	<b>3,19</b>	<b>3,18</b>	-

La durée de désendettement est en dessous des seuils d'alerte. (Au-delà de 12 ans la situation est considérée comme dangereuse)

En prenant en compte les dettes Piscine et Camping, on passe à 3,49 années.

## D. La dette

L'encours de dette de la Collectivité au cours des trois derniers exercices :



Les charges financières représentent 1,28 % des DRF en 2024.

Année	2022	2023	2024
Emprunt Contracté	1 600 000 €	0 €	0 €
Intérêt de la dette	56 530 €	60 101 €	51 304 €
Capital Remboursé	524 884 €	501 565 €	489 952 €
<b>Annuité</b>	<b>581 414 €</b>	<b>561 666 €</b>	<b>541 256 €</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>4 547 736 €</b>	<b>4 046 171 €</b>	<b>3 556 218 €</b>

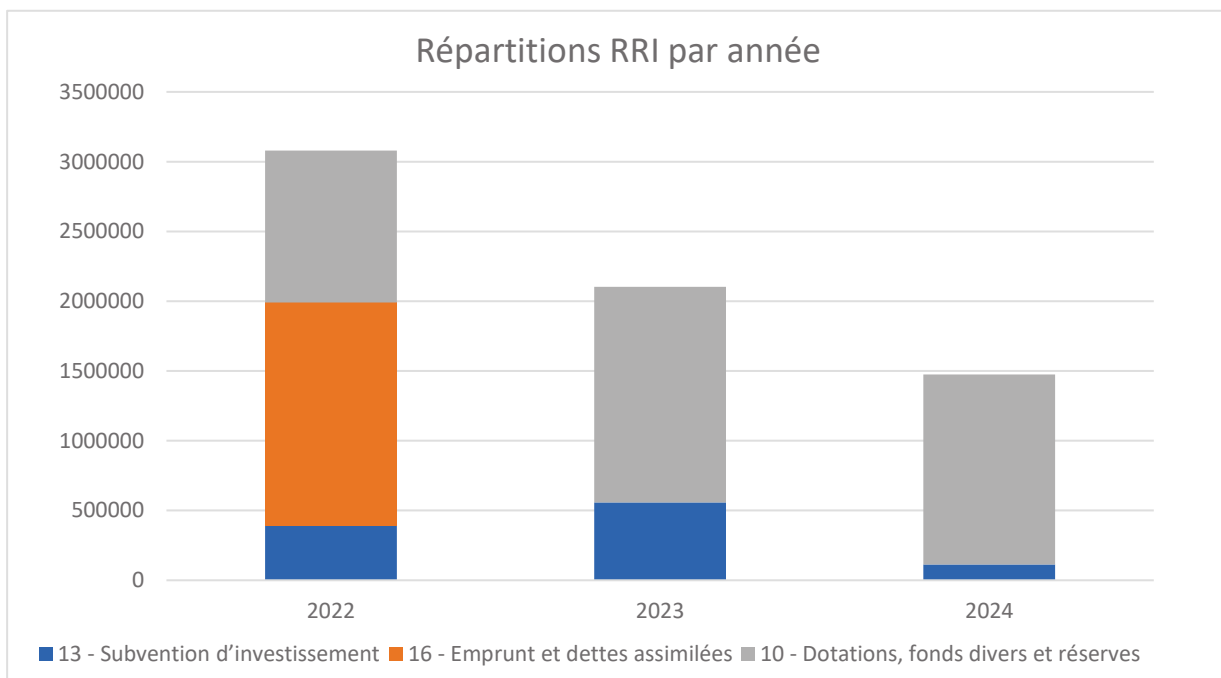
Les investissements de 2024 n'ont pas nécessité un recours à l'emprunt.

## E. Les recettes d'investissement en 2022 - 2024

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (Etat, Région, Département, Europe...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Les recettes d'investissement se décomposent de la façon suivante :



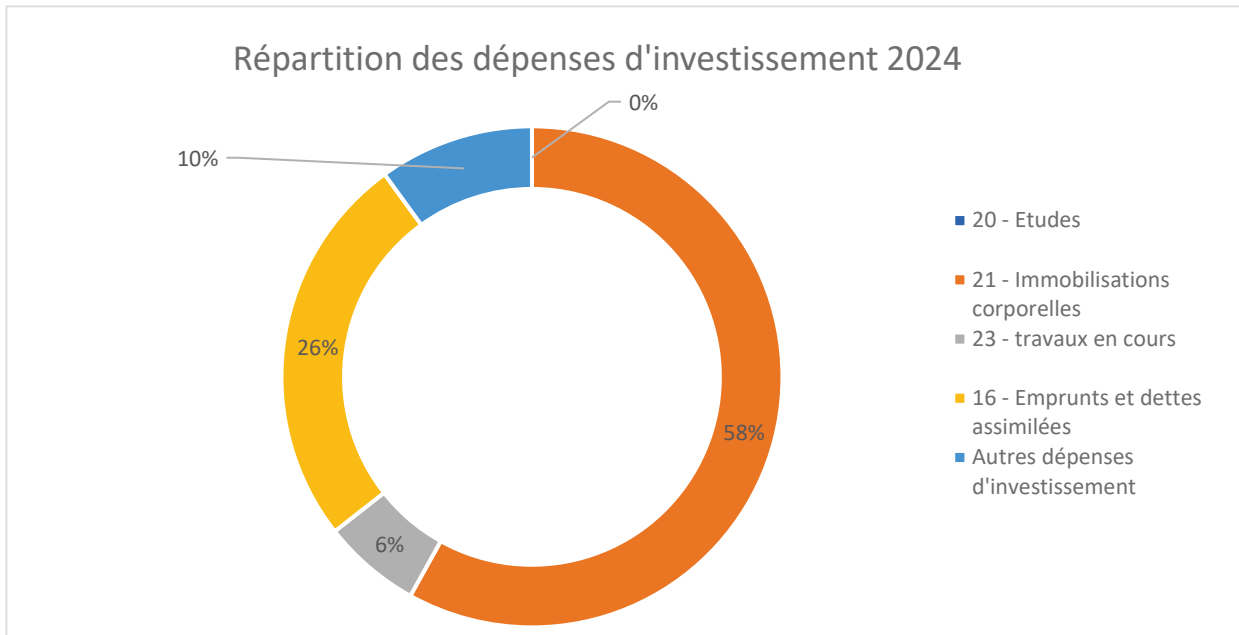
Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	389 844 €	559 151 €	113 800 €	-79,65 %
Emprunt et dettes assimilées	1 600 000 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	1 089 567 €	1 543 258 €	1 361 771 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	994 227 €	1 311 685 €	976 731 €	-25,54 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 095 714 €</b>	<b>2 102 409 €</b>	<b>1 517 894 €</b>	<b>-27,8 %</b>

• Rappel sur les subventions encaissées / Chapitre 13 pour l'année 2024 :

- Solde FAFA tribunes stade principal 10 600 €
- Acompte Région Terrain Rugby 90 000 €
- DRAC Restauration tableau MSG 13 200 €

## F. Les dépenses d'investissement en 2022 - 2024

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 916 350 €, elles étaient de 2 363 929 € en 2023 et se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Etudes	13 920 €	33 207 €	0 €	-100 %
Immobilisations corporelles	2 265 721 €	1 689 656 €	1 112 787 €	-34,14 %
Travaux en cours	71 983 €	52 512 €	121 749 €	131,85 %
Emprunts et dettes assimilées	524 884 €	501 565 €	489 952 €	-2,32 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	87 000 €	191 860 €	0 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 876 509 €</b>	<b>2 363 940 €</b>	<b>1 916 350 €</b>	<b>-18,93 %</b>

- **Dépenses d'investissement payées en 2024 / Chapitres 21 et 23 - Travaux :**
    - Acquisition de matériels divers : 233 260 €
    - Travaux éclairage public : 55 382 €
    - Opération Aménagement urbain : 145 888 €
    - Opération Travaux de voirie : 185 174 €
    - Opération bâtiments communaux : 198 294 €
    - Opération Réhabilitation complexes sportifs : 379 599 €
    - Opération Aménagement cimetière : 12 895 €
    - Opération Zone de loisirs : 24 044 €
- TOTAL : 1 234 536 €

TAUX de réalisation 2024 (y compris RAR) : 74.25 %



### 3. Les orientations financières 2025

#### A. Stratégie financière

Les priorités de la municipalité pour 2025 sont :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières)
- Rester vigilant sur les dépenses de fonctionnement et continuer à rechercher des économies.
- Rester prudent sur les investissements
- Obtenir des subventions à hauteur de 30 % en moyenne sur les projets
- Essayer de maintenir un faible niveau d'endettement.

#### B. Recettes réelles de fonctionnement (par chapitre)

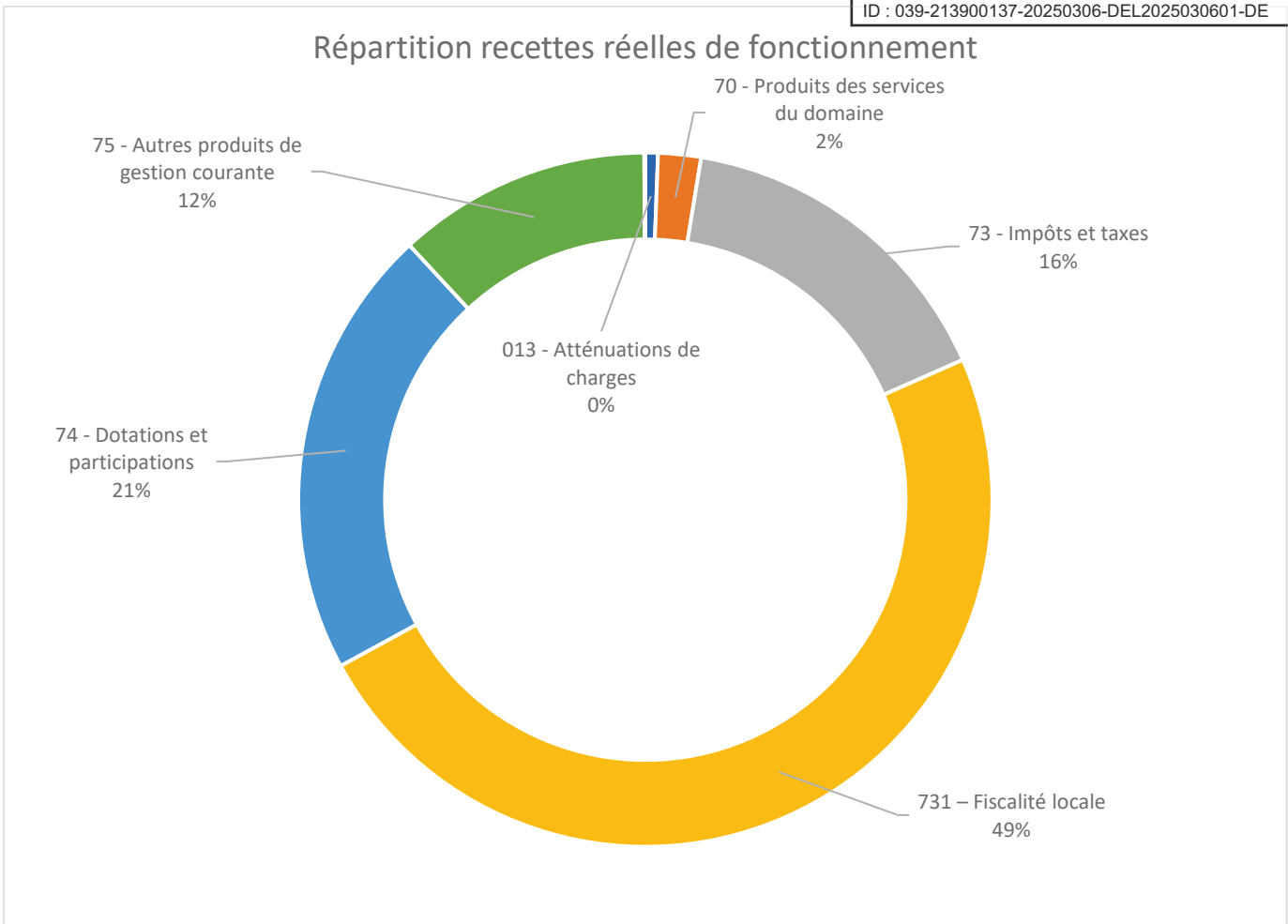
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu un montant de 4 776 366 € pour les recettes réelles de fonctionnement, soit une légère augmentation globale de 18 000€. Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement DOB 2025	Budget 2024	Projet budget 2025	Evolution BP2025/2024
013 - Atténuations de charges	35 000	28 000	-20,0%
70 - Produits des services du domaine	90 000	95 200	5,8%
73 - Impôts et taxes	779 173	755 673	-3,0%
731 – Fiscalité locale	2 247 500	2 323 765	3,4%
74 - Dotations et participations	1 043 722	1 005 578	-3,7%
75 - Autres produits de gestion courante	561 100	566 100	0,9%
76 – Autres produits financiers	50	50	0,0%
77 - Produits exceptionnels	2 000	2 000	0,0%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 758 545</b>	<b>4 776 366</b>	<b>0,4%</b>



Ces éléments sont encore provisoires et peuvent s'affiner d'ici le vote du budget primitif 2025.

**Chapitre 013** : Ce chapitre correspond aux remboursements de l'assurance du personnel (arrêts maladie)

**Chapitre 70** : Ce chapitre correspond aux produits des services de la Commune. Il est essentiellement composé des redevances funéraires, des redevances d'occupation du service public, des recettes à vocation culturelle et du secteur jeunes, des remboursements des fluides des bâtiments occupés par la communauté de Communes, et des interventions refacturées du personnel municipal.

**Chapitre 73** : Ce chapitre comprend principalement l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle par la Communauté de Communes et le fonds départemental des droits de mutation.

**Chapitre 731** : Ce chapitre comprend les impôts perçus par la commune, les droits de place, la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La valorisation forfaitaire des bases serait d'environ 1.7 % pour 2025 (**décision d'Etat**) et les taux de fiscalité resteront inchangés (**décision prise par la commune**) comprenant les impôts locaux (TF +TFNB + THLV).

Pour mémoire: TauxTFB:48,33% -TauxTFNB:31.63% - Taux THLV : 12.46 %



**Chapitre 74** : Ce chapitre comporte principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Rurale).

Les recettes attendues en 2025 seront inférieures à celles de 2024, en raison de la baisse de la population municipale. Montant 2025 attendu : 488 732€.

La Dotation de Solidarité Rurale baissera également.

**Chapitre 75** : Ce chapitre comporte essentiellement le produit des locations par la Commune et le prélèvement effectué sur le budget annexe de la forêt (400 000€ pour le financement du rond-point sur la RD 1083).

**Chapitre 77** : Ce chapitre comporte les produits exceptionnels de la Ville.

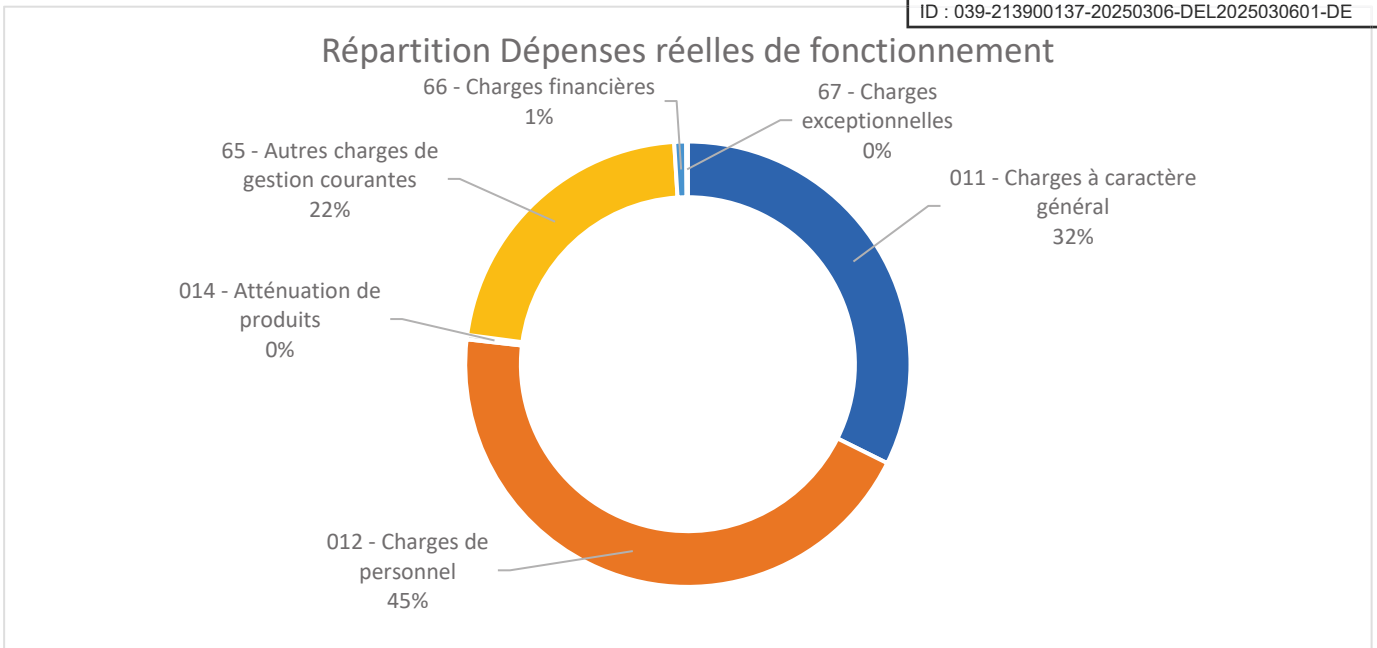
### C. Dépenses de fonctionnement (par chapitre)

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, ci-après les principales dépenses :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu un montant de **4 164 072 €** pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :

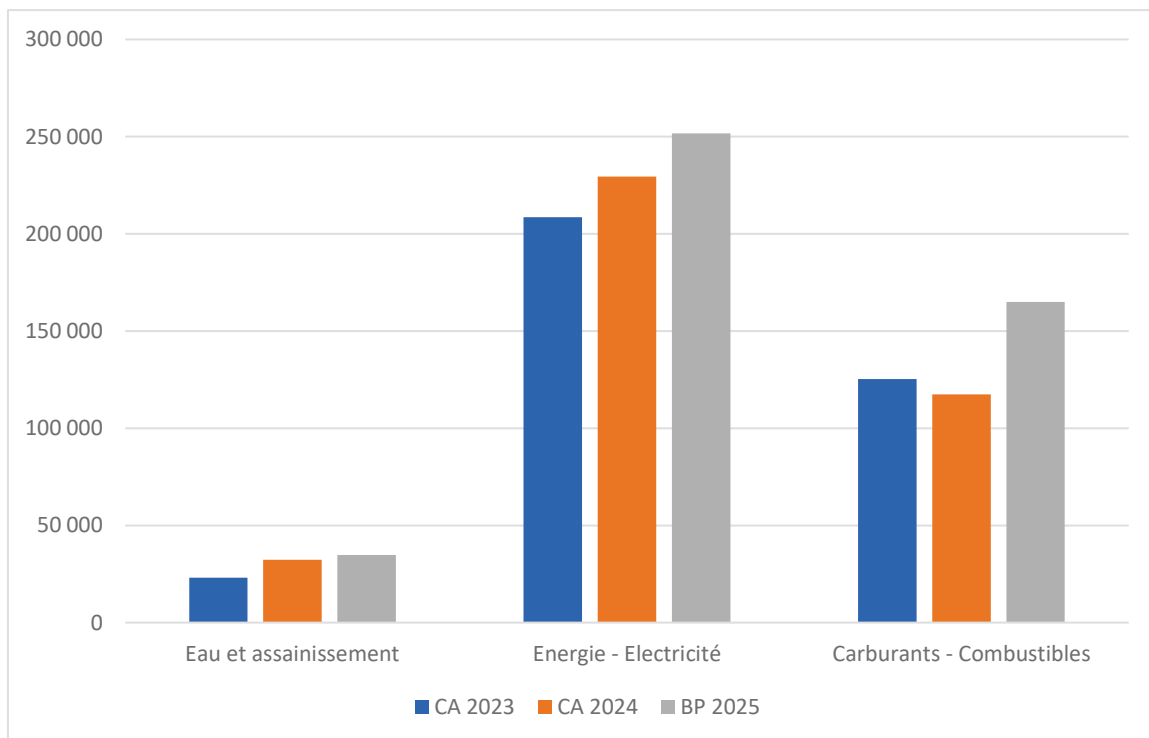
Dépenses réelles de fonctionnement DOB 2025	BP 2024	Projet budget 2025	Evolution BP2025/2024
011 - Charges à caractère général	1 296 735	1 346 390	4%
012 - Charges de personnel	1 760 715	1 851 000	5%
014 - Atténuation de produits	4 000	13 193	230%
65 - Autres charges de gestion courantes	765 147	912 575	19%
66 - Charges financières	44 850	35 914	-20%
67 - Charges exceptionnelles	13 000	5 000	-62%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 884 446</b>	<b>4 164 072</b>	<b>7%</b>



Ces éléments sont encore provisoires et peuvent s'affiner d'ici le vote du budget primitif 2025.

#### Chapitre 011 : charges à caractère général

Pour 2025, les charges à caractère général augmenteront d'environ 50 000€. L'essentiel de cette augmentation provient des fluides. Les tarifs du gaz sont annoncés à +36%.



#### Chapitre 012 : Charges de personnel

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel devrait augmenter de 5%, A noter une augmentation des charges patronales : URSSAF +1% (+ 11 775€) et CNRACL +3% (+ 23 623€).

Les charges de ce poste représentent aujourd'hui 44.5% des dépenses réelles de fonctionnement.



## SYNTHESE DES INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

Les chiffres présentés sont issus du bilan social réalisé avec les effectifs au 31 décembre 2024.

### Agents fonctionnaires

Catégorie d' Ages	Categorie A		Categorie B		Categorie C		Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
18 à 25 ans					1 ETP		1 ETP
26 à 30 ans					1 ETP	1 ETP	2 ETP
31 à 35 ans					1 ETP	1 ETP 0.5 ETP	2.5 ETP
36 à 40 ans		0.80 ETP			1 ETP	1 ETP	2.8 ETP
41 à 45 ans			1 ETP	1 ETP	1 ETP		3 ETP
46 à 50 ans					1 ETP		1 ETP
51 à 55 ans		1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP		4 ETP
56 à 60 ans		1 ETP			6 ETP 0.16 ETP	1 ETP	8.16 ETP
61 à 65 ans		1 ETP	0.50 ETP	1 ETP		0.55 ETP 1 ETP	4.05 ETP
Total		3.8 ETP	2.5 ETP	3 ETP	13.16 ETP	6.05 ETP	28.51 ETP
% effectif		13 %	10 %	10 %	45 %	22 %	100 %

31 agents fonctionnaires dont 17 hommes soit 55 % et 14 femmes soit 45 %.

13 % des agents sont classés en catégorie A, 20 % en catégorie B et 67 % en catégorie C

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans.

Aucun agent ne devrait partir en retraite en 2025.

#### Nombre d'agents par filière :

Filière technique : 17 agents dont 14 hommes et 3 femmes

Filière Administrative : 8 agents dont 1 homme et 7 femmes

Filière culturelle : 3 agents dont 3 femmes

Filière Police – sécurité : 2 agents dont 1 homme et 1 femme

Filière sportive : 1 agent dont 1 homme



## Agents contractuels

Catégorie d' Ages	Categorie A		Categorie B		Categorie C		Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
18 à 25 ans					2 ETP		2 ETP
26 à 30 ans		1 ETP				1 ETP	2 ETP
31 à 35 ans							0
36 à 40 ans					1 ETP	1 ETP	2 ETP
41 à 45 ans							0
46 à 50 ans		1 ETP					1 ETP
51 à 55 ans							0
56 à 60 ans					0.30 ETP 1 ETP	0.57 ETP 1 ETP	2.87 ETP
61 à 65 ans					0.5 ETP		0.5 ETP
Total	0	2 ETP	0	0	4.8 ETP	3.57 ETP	10.37 ETP
% effectif	0 %	17 %	0 %	0 %	50 %	0.33 %	100 %

12 agents contractuels dont 6 hommes soit 50 % et 6 femmes soit 50 %.

Parmi ces agents contractuels, 8 agents ont un contrat de droit public et 4 en contrat aidé (Parcours Emploi Compétences).

La moyenne d'âge est 43 ans.

### Nombre d'agents par filière :

Filière technique : 5 agents dont 5 hommes

Filière Administrative : 3 agents dont 3 femmes

Filière animation : 3 agents dont 1 homme et 2 femmes

Filière culturelle : 1 agent dont 1 femme

## Chapitre 014 : atténuation de produits

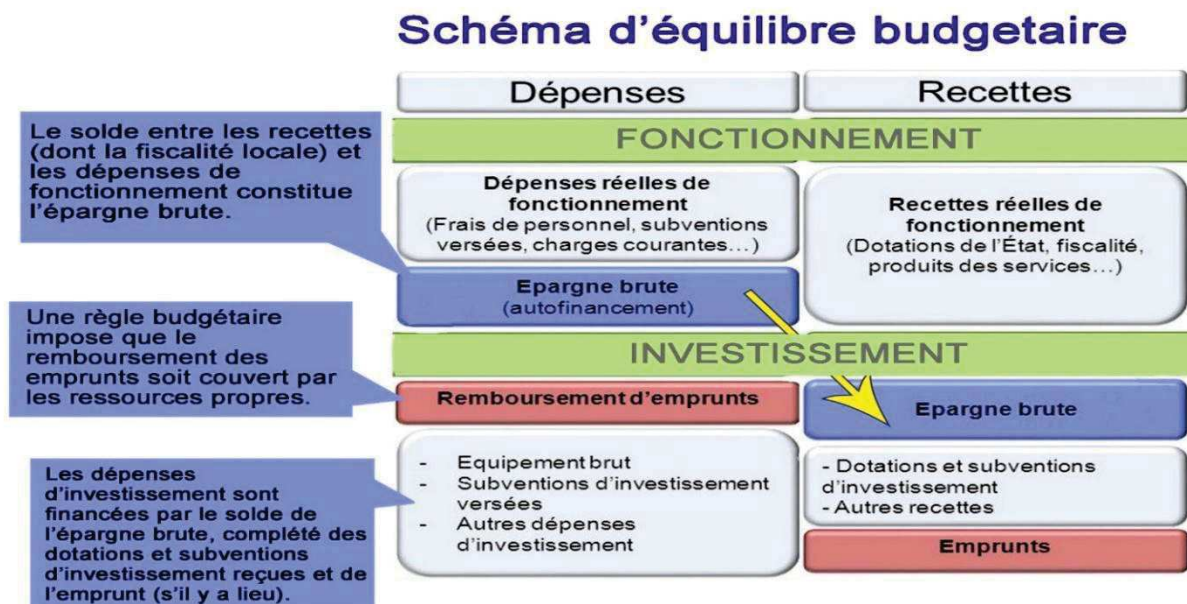
En 2024, la commune d'Arbois a été bénéficiaire du FPIC. Pour 2025, le doute subsiste.

## Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, la contribution au SIVOS et à Saint-Just, les subventions aux associations et les déficits des budgets annexes dont celui de la Piscine. L'augmentation attendue pour 2025 provient du comblement attendu du déficit du budget 2025 de la piscine et de la participation au SIVOS (la participation à St Just étant augmentée en raison de la réévaluation de la prise en charge des enfants scolarisés en maternelle.)

## Chapitre 66 : charges financières

Les charges d'intérêts financières sont arrêtées à la somme de 35 914 € pour 2025 contre 44 850 € en 2024.



## D. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la ville (Les restes à réaliser de 2024 sont compris dans les montants ci-après) :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le montant de DETR attendu pour l'exercice 2025 est estimé à **330 104 €**

Ce montant comprend le financement de la toiture du musée Sarret de Grozon et le solde de subventions pour le stade de l'Ethole et pour les aménagements urbains.

- Subventions de la Région

Est attendu le solde de subvention pour les travaux du stade de l'Ethole : **30 000€** et le solde de **170 000€** pour l'aménagement de la Tour du Raisin.



- Subventions auprès du Département (DST)

Les montants attendus en 2025 de ces subventions sont estimés à **37 980 €** correspondant à la fin des travaux du stade de l'Ethole et à l'aménagement des arcades.

- Subventions auprès de la DRAC

Une subvention de **16 821 €** est attendue pour l'étude du clocher de l'Eglise

- Subventions auprès de l'ANS

**108 000 €** pour financer la zone de loisirs.

Pour mémoire, seules les subventions notifiées sont inscrites au budget.

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :

Le montant attendu en 2025 de FCTVA est estimé à **258 500 €** sans le FCTVA des travaux de construction de la gendarmerie.

- Taxe d'aménagement :

Le transfert à la CCAPS de cette recette pour les constructions sur la zone de l'Ethole a été acté.

Hormis ces recettes, la collectivité pourra puiser dans son excédent global de clôture estimé à 952 531€ fin 2024 et dans son épargne dégagée sur le budget 2025.

## E. Les dépenses d'équipement du budget principal

Principaux investissements qui devraient figurer en 2025 pour le budget principal :

➤ Les restes à réaliser de 2024 pour un montant global de 1 442 763 € dont :

- Travaux de voirie Promenade des Tiercelines
- Programme éclairage public annuel
- Zone de loisirs
- Solde fonds de concours pour la caserne des pompiers
- Aides à l'habitat
- Solde Travaux Ethole
- Toiture du musée Sarret

➤ Les investissements projetés pour 2025 dont :

- Aire de jeux au square Sarret
- Travaux de voirie (dont Rue des Nouvelles, Rue du Chardonnay)
- Eclairage public Tiercelines
- Fonds de concours pour la réalisation du rond-point
- Acquisition d'une nacelle
- Travaux de bâtiment (dont réfection du réseau secondaire de chauffage)
- Travaux du Clocher de l'Eglise Saint Just dans la perspective de valoriser le carillon
- Aides à l'habitat

## F. Les dépenses d'équipement des budgets annexes

### ➤ BUDGET CHAUFFERIE

Démarrage des travaux en mars 2025.

Pour rappel montant prévu des travaux : 5 136 379 € HT

Subventions attendues mais non notifiées à ce jour : Fonds chaleur ADEME : 1 883 000 €  
et FEDER : 987 618 € + CEE coup de pouce : 2 211 900 €.

Dans l'attente du versement des subventions, les travaux seront financés par des prêts relais et par une avance remboursable du budget de la commune.

### ➤ BUDGET BOIS

L'excédent 2024 à reporter s'élève à 988 010.23 €.

Un prélèvement de 400 000 € est prévu pour financer les travaux du rond-point.

### ➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

Les principaux travaux de 2025 vont concerner la rue de Bellefeuille et le quartier de la Tour Gloriette.

### ➤ BUDGET CAMPING

Le budget est équilibré sans subvention de la commune.

Il y a le reste à réaliser 2024 pour les travaux de toiture du gîte.

Quelques travaux de sécurité et mises aux normes à la charge du propriétaire sont à prévoir en 2025.